**Règlement Journée Vétérans 64**

**Article 1 :** La journée Vétérans 64 est une compétition individuelle proposée aux licencié.es appartenant à la catégorie vétérans (V1, V2, V3, V4 et plus) en début de saison.

**Article 2 :** La compétition se déroulera le **Dimanche 28 Avril 2024** à **Mauléon** (Salle Michel Béguerie Allée du Château 64130 Chéraute). Le pointage aura lieu de 9h30 à 10h.

Les horaires définitifs seront communiqués dans les meilleurs délais aux correspondants des clubs selon le nombre d’inscrits.

**Article 3 :** Les participant.es doivent être licencié.es, indifféremment en licence loisir ou licence compétition.

La licence doit être valide sur la saison en cours.

Ne sont autorisé.es à participer à cette journée que les licencié.es d’un club du département.

**Article 4 :** Une tenue sportive conforme au règlement FFTT en vigueur est obligatoire. Les maillots blanc ne se seront pas acceptés.

**Article 5 :** Les balles seront fournies par l’organisateur.

**Article 6 :** Le classement retenu pour la construction des tableaux sera celui du début de phase 2.

**Article 7 :** Les tableaux seront constitués en fonction des catégories d’âge à savoir V1, V2, V3, V4 et V5.

En fonction du nombre d’inscrit.es, les tableaux pourront être regroupés (par exemple V4 et V5).

En fonction du nombre d’inscrit.es, les tableaux pourront être divisés en 2 avec un tableau compétiteur et un tableau loisir.

Dans le cas où il n’y aurait qu’un tableau par catégorie d’âge, seules les parties entre deux licencié.es muni.es de licences traditionnelles seront comptabilisées pour le calcul des points mensuels.

La compétition sera organisée de la façon suivante : poules puis tableau. Un tableau “consolante” pourra être organisé selon le nombre de participant.es.

**Article 8 :** Un tableau de double sera constitué. Les inscriptions s’effectueront sur place.

Le double devra être constitué avec une restriction de point, sans restriction d’âge, de sexe ou de club. Le total de points ne devra pas dépasser 2000, classement retenu selon article 6.

Le tableau sera limité à un nombre de 16 équipes.

La compétition sera organisée de la façon suivante : Tableau à élimination directe.

**Article 9 :** Les matchs se disputeront au meilleur des 5 manches (3 sets gagnants).

**Article 10 :** L’arbitrage sera assuré par les joueurs.

**Article 11 :** L’engagement est fixé à 6 € par joueur. L’engagement des équipes de double est fixé à 6€. Les inscriptions seront à faire parvenir par mail, dans l’idéal par les clubs de manière regroupée, à l’adresse suivante: sportive.cd64tt@gmail.com pour le Mercredi 17 Avril 2024 à 20h.